



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture et pêche : instances de réflexion

Question écrite n° 8538

## Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui donner des indications sur le fonctionnement de la commission consultative de la statistique agricole. Il souhaite connaître l'activité de cet organisme en 2005 et 2006 ainsi que ses coûts de fonctionnement pour ces deux années.

## Texte de la réponse

La commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) du ministère chargé de l'agriculture participe au processus d'élaboration et d'arbitrage du programme d'enquêtes et de travaux en matière de statistiques sur l'agriculture, les industries agro-alimentaires, la forêt et l'agroenvironnement conduits par le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) et les services à compétence spécialisés en charge de la statistique dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il s'agit d'une commission interne aux services du ministère de l'agriculture et de la pêche et des offices agricoles qui prépare le programme annuel présenté ensuite au Conseil national de l'information statistique (CNIS) dans le cadre de la concertation officielle entre utilisateurs et producteurs de statistiques. La COCOSA ne s'est pas encore réunie en formation plénière ad hoc. Elle fonctionne soit sous forme de réunion des directions de l'administration centrale et des groupements des directeurs des services déconcentrés, soit sous forme de réunions de travail entre le SCEES et chacune des directions et services du ministère et des offices comme ce fut le cas en 2005 et 2006. Les utilisateurs de la statistique agricole ont exprimé récemment leurs besoins dans un séminaire organisé sous l'égide du CNIS, et auquel les membres de la COCOSA étaient conviés. En s'intégrant à des réunions internes, la commission consultative n'entraîne pas de coûts de fonctionnement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8538

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 octobre 2007, page 6426

**Réponse publiée le :** 25 décembre 2007, page 8194